



Dossier Technique Immobilier

Numéro de dossier : **ESCLAVARD/15/07/028**
Date du repérage : **24/07/2015**



Diagnostics :

Diagnostic de Performance Energétique

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :
Département : **24620**
Commune : **Tursac (France)**
Adresse : **Les Cugnes Haute**
Section cadastrale AT, Parcelle numéro 351,
Périmètre de repérage : **Ensemble de la propriété**

Désignation du propriétaire

Désignation du client :
Nom et prénom:
M. ESCLAVARD Hugues
Adresse :
Les Cugnes Haute
24620 Tursac



NOTE DE SYNTHÈSE

dossier n° ESCLAVARD/15/07/028

Cette page de synthèse ne peut être utilisée indépendamment du rapport d'expertise complet.



Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

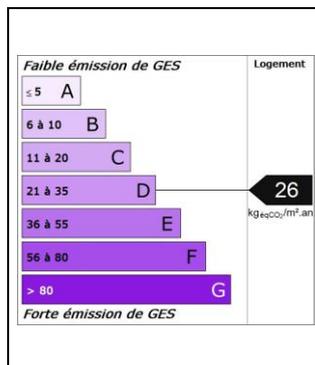
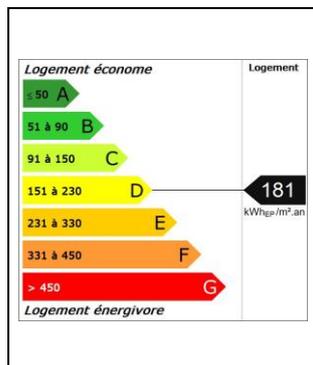
Département : **24620**

Commune : **Tursac (France)**

Adresse : **Les Cagnes Haute**

Section cadastrale AT, Parcelle numéro 351,

Prestations	Conclusion
DPE	Consommation conventionnelle : 181 kWh ep/m ² .an (Classe D) Estimation des émissions : 26 kg eqCO ₂ /m ² .an (Classe D)



ATTESTATION D'ASSURANCE - SARL ATERPLO



Sté ATERPLO
LE BOURG
46130 CORNAC

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

La Société d'Assurances AXA France, dont le siège social est situé 313 Terrasses de l'Arche – 92727 Nanterre cedex certifie :

STE ATERPLO domicilié au BOURG – 46130 CORNAC et représenté par M. David LABORIE.

A souscrit un contrat d'assurance n°5436687804.

La présente attestation est valable pour la période comprise entre le 01.07.2015 et le 31.12.2015.

Ce contrat garantit les conséquences de la responsabilité civile

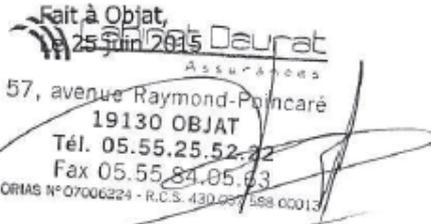
- Générale encourue par l'assuré
- Professionnelle encourue pas toutes les personnes faisant partie de l'effectif de l'entreprise de l'assuré.

En raison des dommages qu'elles peuvent causer à autrui, y compris aux clients, du fait des activités professionnelles suivantes :

DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

La présentation de cette attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur.

La présente attestation ne peut engager la société d'assurance au-delà des conditions et des montants fixés au contrat auquel elle se réfère.

Fait à Objat,
le 25 Juin 2015

Assurances
57, avenue Raymond-Poincaré
19130 OBJAT
Tél. 05.55.25.52.22
Fax 05.55.84.05.63
ORIAS N° 07006224 - R.C.S. 430 097 588 0013



Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

N° :ESCLAVARD/15/07/028 Valable jusqu'au :23/07/2025 Type de bâtiment :Habitation (en maison individuelle) Année de construction : ...1983 - 1988 Surface habitable :182 m ² Adresse :Les Cignes Haute24620 Tursac (France)	Date (visite) :24/07/2015 Diagnostiqueur .. Clément BOURGOIN Certification : QUALIEXPERT LCC 17 Rue Borrel 81100 CASTRES n°C2261 obtenue le 08/01/2015 Signature : 
Propriétaire : Nom :M. ESCLAVARD Hugues Adresse :Les Cignes Haute24620 Tursac	

Consommations annuelles par énergie

Obtenues par la méthode 3CL-DPE, version 1.3, estimées au logement, prix moyens des énergies indexés au 15 Août 2011

	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	détail par énergie et par usage en kWh _{EF}	détail par énergie et par usage en kWh _{EP}	
Chauffage	Electricité : 1 673 kWh _{EF} Fioul : 14 365 kWh _{EF} Bois : 5 831 kWh _{EF}	24 512 kWh _{EP}	1 637 €
Eau chaude sanitaire	Electricité : 3 325 kWh _{EF}	8 577 kWh _{EP}	297 €
Refroidissement	-	-	-
CONSOMMATION D'ENERGIE POUR LES USAGES RECENSÉS	Electricité : 4 997 kWh _{EF} Fioul : 14 365 kWh _{EF} Bois : 5 831 kWh _{EF}	33 089 kWh _{EP}	2 125 € (dont abonnement: 192 €)

Consommations énergétiques

(En énergie primaire)

Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Émissions de gaz à effet de serre

(GES)

Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Consommation conventionnelle : 181 kWh_{EP}/m².an
sur la base d'estimations au logement

Estimation des émissions : 26 kg_{éqCO₂}/m².an

Logement économe	Logement	Faible émission de GES	Logement
≤ 50 A		≤ 5 A	
51 à 90 B		6 à 10 B	
91 à 150 C		11 à 20 C	
151 à 230 D	181	21 à 35 D	26
231 à 330 E	kWh _{EP} /m ² .an	36 à 55 E	kg _{éqCO₂} /m ² .an
331 à 450 F		56 à 80 F	
> 450 G		> 80 G	
Logement énergivore		Forte émission de GES	

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

Descriptif du logement et de ses équipements

Logement	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation
Murs : Briques creuses d'épaisseur 20 cm donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure (R=2,35m ² .K/W) Bloc béton creux d'épaisseur 20 cm ou moins donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure (R=2,35m ² .K/W) Pierre de taille donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure (R=1,8m ² .K/W)	Système de chauffage : Chaudière individuelle fioul installée entre 1981 et 1990 régulée, avec programmateur Emetteurs: Radiateurs Panneaux rayonnants NFC (système individuel) Poêle / Insert bois (système individuel)	Système de production d'ECS : Chauffe-eau électrique (système individuel)
Toiture : Plafond sous solives bois donnant sur un comble faiblement ventilé avec isolation intérieure (R=5m ² .K/W)		
Menuiseries : Porte(s) bois avec double vitrage Porte(s) bois opaque pleine Portes-fenêtres battantes bois, double vitrage avec lame d'air 10 mm et volets battants bois Fenêtres battantes bois, double vitrage avec lame d'air 10 mm et volets battants bois Portes-fenêtres coulissantes métal sans rupteur de ponts thermiques, double vitrage avec lame d'air 10 mm Fenêtres fixes métal sans rupteur de ponts thermiques, double vitrage avec lame d'air 10 mm Portes-fenêtres coulissantes métal sans rupteur de ponts thermiques, double vitrage avec lame d'air 10 mm et volets roulants aluminium Fenêtres battantes bois, double vitrage avec lame d'air 10 mm	Système de refroidissement : Néant	Système de ventilation : VMC SF Auto réglable après 82
Plancher bas : Plancher lourd type, entrevous terre-cuite, poutrelles béton non isolé donnant sur un sous-sol Dalle béton donnant sur un terre-plein avec isolation intrinsèque ou en sous-face	Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint : Néant	

Quantité d'énergie d'origine renouvelable : 32,0 kWh_{EP}/m².an
(une partie des ENR reste non comptabilisée)

Énergies renouvelables

Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : Poêle / Insert bois (système individuel)

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course. L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.

Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps.

La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêt en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.

- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et de nettoyer régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Éclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres.

Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte. Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises. Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux en vigueur.

Mesures d'amélioration	Nouvelle conso. Conventionnelle	Effort d'investissement*	Économies	Rapidité du retour sur investissement*	Crédit d'impôt
Isolation du plancher	156	€€	****	◆◆◆◆	30%
Recommandation : En cas de travaux de réhabilitation importants avec rénovation des sols et si la hauteur sous plafond le permet, envisager la mise en place d'une isolation.					
Détail : Il ne faut pas mettre en place de revêtements étanches (chape ciment ou carrelage étanche, ...), ils induisent une surcharge de remonter capillaire dans les murs. Envisagez des chapes perméables à la vapeur d'eau et isolantes avec un drainage perméable du sol et des murs s'il y a des problèmes d'humidité.					
Envisager l'installation d'une pompe à chaleur air/eau	159	€€€€	****	◆◆◆	30%
Recommandation : Envisager l'installation d'une pompe à chaleur air/eau.					
Détail : La pompe à chaleur air/eau prélève la chaleur présente dans l'air extérieur pour chauffer de l'eau, afin d'assurer les besoins de chauffage et d'eau chaude sanitaire de votre logement. En remplacement ou en complément de votre chaudière fioul ou gaz, les pompes à chaleur air/eau constituent une alternative économique et écologique aux chaudières classiques, tout en assurant votre confort.					
Remplacement de l'ECS existant par un ECS thermodynamique	154	€€€	**	◆	-
Recommandation : Lors du remplacement envisager un équipement performant type ECS thermodynamique.					
Détail : Remplacer par un ballon type NFB (qui garantit un bon niveau d'isolation du ballon) ou chauffe-eau thermodynamique. Un ballon vertical est plus performant qu'un ballon horizontal. Il est recommandé de régler la température à 55°C et de le faire fonctionner de préférence pendant les heures creuses. Pendant les périodes d'inoccupation importante, vous pouvez arrêter le système de chaude sanitaire et faire une remise en température si possible à plus de 60°C avant usage.					

* Calculé sans tenir compte d'un éventuel crédit d'impôt

Légende		
Économies	Effort d'investissement	Rapidité du retour sur investissement
*: moins de 100 € TTC/an	€: moins de 200 € TTC	◆◆◆◆: moins de 5 ans
** : de 100 à 200 € TTC/an	€€: de 200 à 1000 € TTC	◆◆◆: de 5 à 10 ans
*** : de 200 à 300 € TTC/an	€€€: de 1000 à 5000 € TTC	◆◆: de 10 à 15 ans
**** : plus de 300 € TTC/an	€€€€: plus de 5000 € TTC	◆: plus de 15 ans

Commentaires

Néant

Références réglementaires et logiciel utilisés : Article L134-4-2 du CCH et décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, arrêté du 27 janvier 2012 relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêté du 17 octobre 2012, arrêtés du 8 février 2012, arrêté du 27 octobre 2014, décret 2006-1653, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 et décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH. Logiciel utilisé : LICIEL Diagnostics v4.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !

www.impots.gouv.fr

Pour plus d'informations : www.developpement-durable.gouv.fr ou www.ademe.fr

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par QUALIEXPERT LCC 17 Rue Borrel 81100 CASTRES -

Diagnostic de performance énergétique

Fiche Technique

Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique.

En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr).

Catégorie	Données d'entrée	Valeurs renseignées
Généralité	Département	24 Dordogne
	Altitude	85 m
	Type de bâtiment	Maison Individuelle
	Année de construction	1983 - 1988
	Surface habitable du lot	182 m ²
	Nombre de niveau	2
	Hauteur moyenne sous plafond	2,7 m
	Nombre de logement du bâtiment	1
Caractéristiques des murs		Briques creuses d'épaisseur 20 cm donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure (R=2,35m ² .K/W) Surface : 110 m ² , Donnant sur : l'extérieur, U : 0,3 W/m ² °C, b : 1
		Bloc béton creux d'épaisseur 20 cm ou moins donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure (R=2,35m ² .K/W) Surface : 45 m ² , Donnant sur : l'extérieur, U : 0,4 W/m ² °C, b : 1
		Pierre de taille donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure (R=1,8m ² .K/W) Surface : 37 m ² , Donnant sur : l'extérieur, U : 0,5 W/m ² °C, b : 1
Caractéristiques des planchers		Plancher lourd type, entrevous terre-cuite, poutrelles béton non isolé donnant sur un sous-sol Surface : 42 m ² , Donnant sur : un sous-sol, U : 2 W/m ² °C, b : 0,9
		Dalle béton donnant sur un terre-plein avec isolation intrinsèque ou en sous-face Surface : 132 m ² , Donnant sur : un terre-plein, U : 0,4 W/m ² °C, b : 1
Caractéristiques des plafonds		Plafond sous solives bois donnant sur un comble faiblement ventilé avec isolation intérieure (R=5m ² .K/W) Surface : 174 m ² , Donnant sur : un comble faiblement ventilé, U : 0,2 W/m ² °C, b : 1
Enveloppe	Caractéristiques des baies	Portes-fenêtres battantes bois, orientée Ouest, double vitrage avec lame d'air 10 mm et volets battants bois Surface : 5,472 m ² , Orientation : Ouest, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 2,4 W/m ² °C, Uw : 3 W/m ² °C, b : 1
		Fenêtres battantes bois, orientée Ouest, double vitrage avec lame d'air 10 mm et volets battants bois Surface : 1,1 m ² , Orientation : Ouest, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 2,4 W/m ² °C, Uw : 3 W/m ² °C, b : 1
		Portes-fenêtres coulissantes métal sans rupteur de ponts thermiques, orientée Ouest, double vitrage avec lame d'air 10 mm Surface : 6,78 m ² , Orientation : Ouest, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 4 W/m ² °C, Uw : 4 W/m ² °C, b : 1
		Portes-fenêtres coulissantes métal sans rupteur de ponts thermiques, orientée Sud, double vitrage avec lame d'air 10 mm Surface : 11,3 m ² , Orientation : Sud, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 4 W/m ² °C, Uw : 4 W/m ² °C, b : 1
		Portes-fenêtres battantes bois, orientée Sud, double vitrage avec lame d'air 10 mm et volets battants bois Surface : 4,552 m ² , Orientation : Sud, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 2,4 W/m ² °C, Uw : 3 W/m ² °C, b : 1
		Fenêtres fixes métal sans rupteur de ponts thermiques, orientée Nord, double vitrage avec lame d'air 10 mm Surface : 1,8 m ² , Orientation : Nord, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 4,2 W/m ² °C, Uw : 4,2 W/m ² °C, b : 1
		Portes-fenêtres coulissantes métal sans rupteur de ponts thermiques, orientée Nord, double vitrage avec lame d'air 10 mm et volets roulants aluminium Surface : 4,8 m ² , Orientation : Nord, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 3,3 W/m ² °C, Uw : 4 W/m ² °C, b : 1
		Fenêtres battantes bois, orientée Nord, double vitrage avec lame d'air 10 mm et volets battants bois Surface : 1,26 m ² , Orientation : Nord, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 2,4 W/m ² °C, Uw : 3 W/m ² °C, b : 1
		Fenêtres battantes bois, orientée Est, double vitrage avec lame d'air 10 mm et volets battants bois Surface : 5,12 m ² , Orientation : Est, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 2,4 W/m ² °C, Uw : 3 W/m ² °C, b : 1
		Fenêtres battantes bois, orientée Ouest, double vitrage avec lame d'air 10 mm Surface : 0,75 m ² , Orientation : Ouest, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 3 W/m ² °C, Uw : 3 W/m ² °C, b : 1
		Fenêtres battantes bois, orientée Sud, double vitrage avec lame d'air 10 mm Surface : 0,27 m ² , Orientation : Sud, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque,

	Ujn : 3 W/m ² °C, Uw : 3 W/m ² °C, b : 1
Caractéristiques des portes	Porte(s) bois avec double vitrage Surface : 2,025 m ² , U : 3,3 W/m ² °C, b : 1 Porte(s) bois opaque pleine Surface : 1,7628 m ² , U : 3,5 W/m ² °C, b : 1
Caractéristiques des ponts thermiques	Définition des ponts thermiques Liaison Mur / Porte : Psi : 0, Linéaire : 5,4 m, Liaison Mur / Fenêtres Ouest : Psi : 0, Linéaire : 11,52 m, Liaison Mur / Fenêtres Ouest : Psi : 0, Linéaire : 6,2 m, Liaison Mur / Fenêtres Ouest : Psi : 0, Linéaire : 7,52 m, Liaison Mur / Portes-fenêtres Sud : Psi : 0, Linéaire : 14,04 m, Liaison Mur / Portes-fenêtres Sud : Psi : 0, Linéaire : 11,1 m, Liaison Mur / Fenêtres Nord : Psi : 0, Linéaire : 5,4 m, Liaison Mur / Portes-fenêtres Nord : Psi : 0, Linéaire : 6,4 m, Liaison Mur / Fenêtres Nord : Psi : 0, Linéaire : 4,6 m, Liaison Mur / Porte : Psi : 0, Linéaire : 5,3 m, Liaison Mur / Fenêtres Est : Psi : 0, Linéaire : 18,4 m, Liaison Mur / Fenêtres Ouest : Psi : 0, Linéaire : 3,5 m, Liaison Mur / Fenêtres Sud : Psi : 0, Linéaire : 2,1 m, Liaison Mur / Plancher : Psi : 0,71, Linéaire : 50 m, Liaison Mur / Plancher : Psi : 0,71, Linéaire : 4 m, Liaison Mur / Plancher : Psi : 0,31, Linéaire : 21 m
Caractéristiques de la ventilation	VMC SF Auto réglable après 82 Qvareq : 2, Smea : 2, Q4pa/m ² : 990, Q4pa : 990, Hvent : 102, Hperm : 19
Système	Caractéristiques du chauffage
	Caractéristiques de la production d'eau chaude sanitaire
	Caractéristiques de la climatisation

Explications personnalisées sur les éléments pouvant mener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Les écarts possibles entre les consommations issues de la simulation conventionnelle et les consommations réelles sont dus aux habitudes des occupants (température et durée de chauffage, aération du bâtiment) et aux conditions climatiques pouvant varier par rapport à celles de référence.

Tableau récapitulatif de la méthode à utiliser pour la réalisation du DPE :

	Bâtiment à usage principal d'habitation						Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal autre que d'habitation
	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel quand un DPE a déjà été réalisé à l'immeuble	DPE non réalisé à l'immeuble		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel	
	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		
Calcul conventionnel		X	A partir du DPE à l'immeuble		X		
Utilisation des factures	X			X		X	X

Pour plus d'informations :
www.developpement-durable.gouv.fr rubrique performance énergétique
www.ademe.fr